



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/6

18 mars 1997

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

PROPOSITIONS TENDANT À RATIONALISER LE SYSTÈME D'ÉTABLISSEMENT
DES RAPPORTS NATIONAUX

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. NOMBRE ET CONTENU DES RAPPORTS DEMANDÉS	3 - 6	2
A. Rapports à la Commission du développement durable	3 - 4	2
B. Autres rapports demandés	5 - 6	2
II. MESURES DE SUIVI/CONSULTATIONS	7 - 8	3
III. CONCLUSIONS TIRÉES ET PROPOSITIONS VISANT LA RATIONALISATION	9 - 16	4
IV. PROPOSITIONS CONCERNANT LES TRAVAUX FUTURS	17	5
 <u>Annexes</u> 		
I. REPORTING MATRIX		7
II. REPORTING CALENDAR		19
III. SYSTÈME COMMUN D'ACCÈS AUX BASES DE DONNÉES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES		24



INTRODUCTION

1. À sa quatrième session, en avril 1996, la Commission du développement durable, au paragraphe 6 de sa décision 4/8 sur les informations fournies par les gouvernements et les organisations, a noté qu'au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les États étaient de plus en plus tenus de faire des rapports portant sur le développement durable. Pour réduire les doubles emplois, la Commission priait le Secrétaire général, agissant en coopération avec les États intéressés, de lui fournir, à sa cinquième session, des propositions tendant à rationaliser le système d'établissement des rapports nationaux. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

2. L'augmentation constante du nombre de rapports nationaux que les pays sont tenus de fournir a suscité des préoccupations croissantes qui se sont exprimées dans diverses instances. Les États Membres ont signalé qu'ils étaient tenus non seulement d'établir des rapports à l'intention de la Commission mais également de se plier aux obligations imposées par les conventions, les accords intervenus à l'issue de grandes conférences et par les programmes mondiaux d'action. Si ces obligations constituent un fardeau pour tous les pays, c'est un poids écrasant pour ceux qui n'ont qu'une capacité limitée. Il est également évident que certaines des informations demandées font double emploi.

I. NOMBRE ET CONTENU DES RAPPORTS DEMANDÉS

A. Rapports à la Commission du développement durable

3. En application d'une décision prise par la Commission à sa première session en 1993, les gouvernements et les organisations ont été invités à faire parvenir des informations à la Commission afin de lui permettre de suivre les progrès accomplis dans l'exécution d'Action 21 au niveau national.

4. En préparation de sa session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, au paragraphe 13 b) de sa résolution 50/113 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir des profils de pays présentant de manière concise les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national, établis sur la base des informations fournies par les pays et en étroite coopération avec les gouvernements intéressés. Ces profils, qui portent sur tous les chapitres d'Action 21, ont été établis et sont disponibles soit sous forme électronique soit sur papier, ce qui en facilite l'utilisation, comme l'a recommandé la Commission, dans la perspective d'une rationalisation.

B. Autres rapports demandés

5. En vertu de certaines conventions, les parties doivent fournir des informations portant sur le pays, qui permettent de contrôler le respect de la mise en oeuvre desdites conventions. Les conventions demandant des rapports sur des questions ayant trait au développement durable sont : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention internationale sur la lutte contre la

désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les informations demandées dans ces rapports comprennent aussi bien des informations sur la législation nationale que des données détaillées et extrêmement techniques au niveau national. Des directives sont formulées, ou sont en voie de formulation, dans le texte de la plupart des conventions pour aider les pays à établir leurs rapports, et les gouvernements sont généralement tenus aussi de formuler des stratégies nationales.

6. Un certain nombre de rapports nationaux détaillés ont également été demandés dans le cadre des préparatifs de grandes conférences organisées depuis la CNUED comme le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ces conférences ont également réclamé des informations concernant l'application des accords intervenus et la mise en place de mécanismes de suivi des plans mondiaux d'action. Le Conseil économique et social a examiné cette question et, dans ses conclusions adoptées d'un commun accord (1995/1), prié le Secrétaire général d'établir un modèle de plan simplifié que les gouvernements pourraient utiliser pour communiquer des informations sur un sujet particulier ou un ensemble de sujets. En réponse à cette demande, le Secrétaire général, dans son rapport sur la mise en oeuvre des conclusions adoptées d'un commun accord (1995/1) (E/1996/59), a rappelé que l'Assemblée générale avait prié le Secrétariat d'établir des descriptifs nationaux pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendrait en juin 1997 en vue d'un examen complet et d'une évaluation de l'application d'Action 21. Il a également été signalé que des efforts similaires devraient être déployés dans le cadre du suivi d'autres conférences.

II. MESURES DE SUIVI/CONSULTATIONS

7. Dans ce contexte, et en vue d'évaluer la quantité et le contenu des rapports demandés et de repérer les doubles emplois, l'on a dressé l'inventaire de l'ensemble des rapports demandés (voir annexe I) et énoncé un calendrier d'établissement des rapports (voir annexe II). À l'issue de consultations interorganisations tenues les 5 et 6 décembre 1996, un rapport contenant des propositions sur la rationalisation a été établi à l'intention de la neuvième session du Comité interorganisations sur le développement durable (20 et 21 février 1997). Par la suite, comme l'en avait prié la Commission, le Vice-Président de la Commission a tenu des consultations officielles avec les États membres le 25 février 1997.

8. Ces consultations et ces mesures étaient dans l'ensemble axées sur la rationalisation du système d'établissement des rapports, c'est-à-dire sur la teneur des informations demandées aux gouvernements, et non sur les produits eux-mêmes, étant entendu que les rapports sont en général établis en vertu d'obligations au regard du droit international ou de directives en portant autorisation. Vu la portée de ces activités, elles se sont limitées aux informations demandées dans le cadre des Nations Unies. Il a toutefois été reconnu que de nombreux pays étaient également tenus de communiquer des rapports

à des organisations régionales et à d'autres organisations que celles du système des Nations Unies (comme l'Organisation de coopération et de développement économiques). En outre, les examens étaient surtout axés sur les rapports dont l'établissement a été demandé depuis la CNUED.

III. CONCLUSIONS TIRÉES ET PROPOSITIONS VISANT LA RATIONALISATION

9. À l'issue de ces réunions et consultations, les propositions exposées ci-après sont portées à l'attention de la Commission pour examen et décision.

10. Les informations concernant Action 21 devraient être mises en commun. Il suffirait pour ce faire que les gouvernements n'aient pas à fournir les mêmes informations à plus d'un organisme des Nations Unies ou plus d'un organe de suivi d'une convention.

11. Les informations requises en vertu d'instruments ayant force de droit ainsi qu'en vertu de décisions et résolutions d'organes intergouvernementaux devraient continuer à être fournies aux secrétariats de ces organes. En outre, les autres organismes des Nations Unies qui demandent des informations aux pays devraient continuer à le faire. Dans un cas comme dans l'autre, les secrétariats devraient, selon qu'il convient pour Action 21, communiquer ces informations au secrétariat de la Commission du développement durable pour que celui-ci puisse les intégrer dans les futurs profils de pays actualisés. Sans préjudice des décisions à venir de la Commission, il faudrait éviter de demander aux pays de fournir ces informations séparément à la Commission à moins qu'ils ne les aient pas communiquées auparavant (s'agissant, par exemple, de rapports demandés en vertu d'une convention à laquelle un pays n'est pas partie). Il a également été convenu que les gouvernements avaient toujours toute latitude pour communiquer de nouveaux rapports à la Commission ou à tout autre organe, en particulier lorsqu'ils jugeaient ces rapports utiles à leur propre planification stratégique et processus de prise de décisions participatif.

12. Les organisations qui ne l'ont pas encore fait devraient s'efforcer d'informatiser leurs données, pays par pays, en adoptant un format de nature à faciliter les liaisons électroniques entre les organismes du système des Nations Unies et les secrétariats des organes de suivi des conventions. Ce processus de rationalisation devrait être intégré dans le programme de travail relatif aux mesures interorganisations visant à améliorer l'accès aux sources d'informations du système des Nations Unies sur le développement durable. En application de décisions antérieures de la Commission et du Comité interorganisations sur le développement durable, cet accès sera assuré grâce à l'établissement sur le Web, en 1997, d'un site du développement durable à l'échelle du système, qui reliera les bases de données pertinentes. Les profils de pays feront partie du site Web (voir annexe III).

13. Le calendrier d'établissement des rapports (voir annexe II) devrait être mis à jour annuellement et communiqué tel quel à la Commission du développement durable et aux autres organes intergouvernementaux, ainsi que sous forme électronique. Ce calendrier a été rédigé en vue de recenser tous les grands rapports demandés dans le domaine du développement durable jusqu'en l'an 2000. Il vise à prouver les corrélations entre les divers rapports demandés et à aider les gouvernements à planifier l'établissement de tous les rapports relatifs au

développement durable. Ce calendrier a été distribué à tous les secrétariats des organes de suivi des conventions et aux responsables de projet compétents, mais doit encore être complété.

14. Il est également proposé à la Commission d'examiner un objectif à plus long terme, à savoir l'établissement de sites Web nationaux du développement durable par chaque État membre. Ces sites Web permettraient à chaque pays d'enregistrer les données requises pour les rapports qu'il est tenu de communiquer à tous les organes pertinents, ainsi que toutes les informations qu'il sélectionnerait lui-même. Ces informations pourraient ensuite être extraites électroniquement du site Web national, ce qui supprimerait la nécessité de demander les informations. Cette méthode permettrait de relier les institutions et départements d'un pays, fournirait des informations détaillées à tous les décideurs de ce pays et faciliterait la mise en commun des informations à l'échelle internationale.

15. Il est entendu que certains pays auront probablement besoin d'une assistance technique et/ou financière pour y parvenir, ainsi que pour renforcer leur capacité dans le domaine de l'établissement des rapports en général, et que ce fait devra être pris en compte lors de l'élaboration de tout programme de travail de ce type.

16. Une autre activité dans ce domaine est l'élaboration d'un manuel relatif à l'établissement des rapports sur le développement durable sur le modèle du Manuel relatif à l'établissement des rapports sur les droits de l'homme¹. Ce manuel est pour les pays un instrument de référence qui contient des informations d'ordre général sur l'établissement des rapports et des directives pour l'établissement des rapports demandés en vertu des six grands instruments relatifs aux droits de l'homme. Un manuel du même ordre pour le développement durable pourrait également servir d'instrument de référence et de formation pour les pays et notamment renfermer la matrice et le calendrier des rapports à établir et des directives concernant l'élaboration des rapports à communiquer aux divers secrétariats des organes de suivi des conventions et autres organismes. Lors des consultations officieuses avec les États membres, il a été recommandé d'envisager de rédiger un manuel de ce type.

IV. PROPOSITIONS CONCERNANT LES TRAVAUX FUTURS

17. Compte tenu de ce qui précède, la Commission souhaitera peut-être envisager le programme de travail suivant :

a) Le Secrétariat poursuivra ses efforts pour compléter et mettre à jour les informations figurant dans la matrice et le calendrier des rapports (voir annexes I et II) afin que ceux-ci puissent être diffusés et servir d'instruments de planification;

b) Le Secrétariat s'efforcera, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les secrétariats des organes de suivi des conventions pertinentes, de mettre en commun les informations sur le développement durable de façon à éviter de demander deux fois les mêmes informations aux gouvernements;

c) En vue de mettre en commun les informations, on continuera dans l'ensemble du système des Nations Unies de s'efforcer d'informatiser les données pays par pays, en adoptant un format propre à faciliter les liaisons électroniques entre les organismes des Nations Unies et les secrétariats des organes de suivi des conventions;

d) Ce processus de rationalisation sera associé au processus visant à assurer un accès commun aux bases de données du système des Nations Unies et à la création d'une page Web du développement durable;

e) Des consultations seront entreprises dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment avec le système des représentants résidents, pour faciliter le renforcement des capacités nationales tant pour l'établissement des rapports nationaux que pour leur présentation dans un format électronique adapté au pays intéressé. Les pays donateurs sont invités à fournir une assistance aux pays à cet égard.

Note

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XIV.1.

ANNEX 1

REPORTING MATRIX

The attached Matrix, includes a list of the topics covered by Agenda 21, the corresponding intergovernmental bodies, UN organizations and convention Secretariats that request such information on a regular basis, and both the periodicity and manner in which information is sought from Governments. Information reflects the reporting status as of March 1997, as provided by the relevant secretariats.

MATRIX ON REGULAR NATIONAL REPORTING RELATED TO THE IMPLEMENTATION OF AGENDA 21

As of 3 Mar. 1997

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
2. Intl. Trade	WTO: Trade Policy Reviews			Biennial		
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 2	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit
3. Poverty	Social Summit/ General Assembly	Reporting in the context of the implementation of the recommendations of the Social Summit and the Decade for the Eradication of Poverty		to be decided (V)	National Reports	
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 3	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit
4. Consumption Patterns	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 4	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 5	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit

/...

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
5. Demography (conf'd)	Commission of Population and Development	Follow-up to the ICPD Action Plan through reports on various topics 1998: Health and mortality, with emphasis on linkages between health and development, gender and age 1999: Population growth, structure and distribution with special emphasis on sustained economic growth and sustainable development - 2000 - Quinquennial Review		yearly-voluntary	Questionnaires	
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 6	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
6. Human Health	WHO	Progress made in the implementation of the Health for All by the Year 2000 strategy/evaluation of national strategies for HFA	complete coverage of Ch. 6 issues/partial coverage of health issues in Chs. 7, 9, 18, 19, 20, 21	Voluntary - national reports due early 1997	National Reports based on Common framework to WHO	
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 7	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
7. Human Settlements	HABITAT II	implementation of national action plans submitted to HABITAT II				
8. Integrating E&D in decision making	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 8	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
9. Atmosphere	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 9	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
	Vienna Convention:	Relevant scientific, technical, socio-economic, commercial and legal information	Sc. Basis for decision-making(3)			
	UNFCCC: For Annex I Parties UNFCCC: For Non-Annex I Parties	National Communication of Annex I Parties [OECD and Parties with Economies in Transition] with detailed information on national circumstances, greenhouse gas inventories, mitigation policies and measures, emission projections including the country's energy consumption, energy intensity ratios and per capita GHG emission ratios. each non-Annex I Party shall report a national inventory of anthropogenic emissions by sources and removals by sinks of all greenhouse gases not controlled by the Montreal Protocol; general description of steps taken or envisaged towards UNFCCC goal and any other relevant information	Energy & Development Transportation Residential, commercial and industrial sectors. Agriculture, Forestry and Waste sectors	For Annex I Parties First Nat. Com. were submitted in 1994. 2nd Nat. Com. due by April 1997 Non-Annex I Parties [other than OECD and countries with economies in transition] must submit their report within 3 years of accession or upon financial wherewithal. LDCs at their discretion. First non-Annex I reports expected beginning April 1997	Guidelines adopted by COP (based on IPCC.) Nat. UNFCCC's Com. Submitted to the Secretariat Same as for Annex 1 Parties	E-mail: Secretariat@UNFCCC.DE UNFCCC's Website: HTTP://www.unfccc.de - info available on CD-ROM (bi-annual) - also in documents with symbol FCCC/... (ongoing)
	Montreal Protocol	not more than 9 months after the close of the calendar year, each country owes data on annual production, use, destruction, imports and exports of controlled substances	Preventing ozone depletion	Annual reporting; assessment every four years starting in 1990		

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
	ECE: Convention on Long-range Transboundary Air Pollution	International legally binding instrument to deal with problems of air pollution on a broad regional basis. It is a framework Convention for controlling and reducing the damage to human health and the environment caused by transboundary air pollution. It already provides a platform for four pollutant specific protocols and one for financing of consistent monitoring. Three other pollutant specific protocols are under preparation.	Transboundary Air Pollution on a regional basis. It has three main elements: collection of emission data, measurement of air and precipitation quality, and modelling of atmospheric dispersion. Information on national strategies and policies concerning air pollution abatement is provided by Parties to the Executive Body of the Convention.	Monitoring data is reported by all parties in June and December, and emission data in December of each year. Effects-oriented studies and mapping is done on an annual basis. Information on strategies and policies is reported annually.	Emission data and information on national strategies and policies, through a questionnaire; monitoring data is reported by participating national laboratories.	e-mail: Lars.Nordberg@unece.org Eija.Lumme@unece.org Internet: http://www.unic.org/unece/en/venv_h.htm
10. Land Resources	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 10	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpccsd/earthsummit
11. Forests	FAO FAO FAO	National Forest Action Programmes Forest Products in Intl. Trade(FAOSTAT) Forest Resource Assessment	Sustaining Multiple roles of Forests Afforestation/Reforestation	Annual/Continuous Annual Every 5 Years	Partially automated FACinfo.syst. Questionnaire-FAO Questionnaire & Natl. Forest Assessment Mechanisms	

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 11	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit
12. Desertification	<u>Convention to Combat Desertification:</u>	each party to establish national strategies/action programmes and to file reports on the implementation of the Convention with the COP. (Article 26) Developed country parties shall report on measures taken to assist in the preparation of action programmes	National Strategies cover A21 programme areas	Affected Countries-- annual review/annual reporting (pending decision of COP I-Sept 97)	Reports to CCD Secretariat	
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 12	all	annual reporting (pending decision of COP I-Sept 97) as per CSD agenda (V)	Reports to CCD Secretariat Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit
13. Mountain Development	FAO as Task Manager	a. Elaboration of natl. Mountain Agenda/Programmes at natl., sub-regional and regional levels b. Impl. of recommendations of regional and sub-regional consultations c. Follow-up with recommendations of NGO migs, if any d. Networking activities e. Reports on short-lived or disaster-related events	Conservation and development in mountain ecosystems	Two options: a. According to CSD agenda b. Every 6 months	By FAO letter or questionnaire	

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 13	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit
14. Agriculture	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 14	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/ummit
	FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture (CGRFA)	FAO Global System for the Conservation and Utilization of Plant Genetic Resources:	Programme area G			
		I. International Undertaking on Plant Genetic Resources	Reporting on national measures taken/proposed concerning PGRFA (Art 11)	Annual	to FAO/CGRFA	
		II. Code of Conduct on Plant Germplasm Collecting and Transfer	Reporting on application of the Code	Periodic	to FAC/CGRFA	
		III. Report on State of the World's PGRFA	Reporting on: State of Resources, State of the Art, State of Capacity	Four-yearly, from 1999	to FAO/CGRFAW orld Information and Early Warning System	
		IV. Global Plan of Action for the Conservation and Sustainable Utilization of PGRFA	Reporting on implementation of the GPA	CGRFA to "set formats for receiving progress reports from all parties concerned"	to FAO/CGRFA	
		The Global Strategy for the Management of Farm Animal Genetic Resources	Programme area (h) Animal Genetic Resources	Periodic	to FAO/CGRFA	

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
15. Biodiversity	Convention on Biological Diversity: (decision II/17)	each Party shall submit reports on measures which it has taken for the implementation of the Convention. First report to focus on "General Measures for Conservation and Sustainable Use"	A21 programme areas covered	first reports to be submitted not later than 1 Jan. 1998 (dec. 11 1/9). The reports will be considered by the COP at its fourth meeting in May 1998.	Suggested Guidelines for National Reporting on the implementation of Article 6 are contained in the Annex to decision II/17	
16. Bio-technology	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 15	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
17. Oceans	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 16	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
L.O.S Convention	Progress made in the implementation of Chapter 17	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
Agreement on straddling fish stocks & GA Res	Legislation, EEZ, marine environment; marine resources; national data and coordinates	17 (a)-(f)	periodic--voluntary	note verbale	http://www.un.org/Dpets/fof/	* * *
Driftnet fishing- GA resolutions	Conservation of straddling fish stocks and highly migratory fish stocks	17 (c)	biannual--voluntary	NV to member states and letter to others	* * *	* * *
	Protection of marine resources	17 (c)	biannual--voluntary	note verbale	* * *	* * *

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
18. Freshwater	LC 1972 MARPOL 73/78:	Permits issued for the dumping of wastes and other matters at sea and on the disposal of wastes and other matters carried out to sea in each calendar year; statistics on violations and deficiencies in available facilities in ports for reception of wastes	Marine environmental protection partially covered	Annual	Reports to IMO	
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 18	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsdearths/ummit
	WMO/INF/HDRO Hydrological Information Referral Service	Status of countries hydrological networks and data banks	Partial coverage of integrated water resources development, management and water resources assessment	Continuous updates	Questionnaires and specific requests to national agencies	www.wmo.ch/w eb/homs/inf/hydro.html
	WHO/UNICEF: WASAMS System: Water Supply and Sanitation Monitoring system	Information on water supply and sanitation coverage	Coverage of water supply and sanitation for all countries except E. Europe and developed countries	Biennial reporting—	Questionnaires	
	WMO/GRDC: Global Runoff Data Centre	Data on Streamflow	Water resources assessment; impact of climate change on water resources	Continuous reporting	Requests to national agencies	www.wmo.ch/w eb/homs/grdch/ome.html
	UNEP/WHO GEMS/water	Reports on water quality	Water resources assessment, protection of water resources, water quality and aquatic ecosystems	Continuous updating	requests to national agencies; data reports	http://www.cciw.ca/gems/intro.html
	FAO Aquastat	Partial data on water availability and use by country with emphasis on irrigation	Water and sustainable agricultural development; water resources assessment	Irregular reporting (5 years)	Questionnaires	http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglhomep.htm
	UNESCO IHP	FRIEND (Flow Regimes from International Experimental and Network Data Sets)	regional coverage	Periodic -voluntary	Co-ordinating regional groups	

/...

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
19. Toxic Chemicals	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 19	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsod/earths/ummit
20. Hazardous Wastes	<u>Basel Convention:</u>	Information on i.a. transboundary movement of hazardous wastes; measures adopted to implement convention, available statistics on human health and environmental effects of generation, transport and disposal of hazardous wastes, on development of waste-reduction technologies and on sources of advice and expertise	A21 programme areas partially covered	Annual report; periodic reviews. Prior to the end of each calendar year parties shall provide info on the preceding year.	Guidelines	Database in development
21. Solid Wastes	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 20	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsod/earths/ummit
22. Radioactive Wastes	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 21	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsod/earths/ummit
22. Radioactive Wastes	IAEA	Info on radioactive waste management in Member States incl: Waste origins, nature and location of waste, storage and disposal facilities and national infrastructure	A21 programme areas covered			
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 22	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsod/earths/ummit
23. Major Groups	CSD	Progress made in the implementation of Chapters 23-32	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsod/earths/ummit

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
24. Women	Commission on the Status of Women	Progress made in the implementation of the Beijing Platform for Action		Voluntary national action plans due in late 1997 to prepare a synthesized review for CSW in 1998; comprehensive review of implementation of the Beijing Platform to take place in 2000	National Reports to DAW/DPCSD; Secretariat has been asked to use information and data already provided by Govts to the maximum extent possible (CSW draft resolution II, sec. III para 3)	
	CEDAW	Situation in the country under each article of the convention and obstacles encountered and progress made in adhering to the Convention.		Mandatory--One year after ratification and every four years thereafter	Reporting Guidelines to the Secretariat of the Convention	
	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 24	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/urmit
25. Youth	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 25	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/urmit
26. Indigenous People	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 26	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/urmit
27. NGO's	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 27	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/urmit
28. Local Authorities	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 28	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/urmit
29. Workers	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 29	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/urmit
30. Business	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 30	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earths/urmit

Agenda 21 Chapter	Reporting requested by	Contents	Coverage re A21 programme areas	Periodicity and due date [Voluntary-(V) Mandatory-(M)]	How is info. Requested	Website-- Internet address
31. Academia	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 31	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
32. Farmers	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 32	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
33. Financial Resources	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 33	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
34. Technology Transfer	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 34	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
35. Science	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 35	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
36. Education	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 36	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
37. Capacity-Building	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 37	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
38. International Institutions	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 38	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
39. Legal Instruments	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 39	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit
40. Information for Decision Making	CSD	Progress made in the implementation of Chapter 40	all	as per CSD agenda (V)	Guidelines	http://www.un.org/dpcsd/earthsummit

ANNEX II

REPORTING CALENDAR

The attached calendar of reporting requirements through the year 2000 (see Annex II), was drafted to demonstrate how the various reports requested interrelate in terms of timing and periodicity. It is hoped that such a calendar might assist Governments in planning for all reports related to sustainable development, and give the various Secretariats a clear idea of when reports will be available.

**CALENDAR OF REGULAR REPORTING REQUIREMENTS RELATED TO AGENDA 21
 (DRAFT 4)**

1997		14 Feb. 1997									
Jan.	Feb.	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
			CSDV		Special Session						Reports to CSD VI due
			UNFCCC: Annex I parties—2nd Communication due Non Annex II Parties begin reporting ¹								National Actions Plans for implementation of Beijing Platform due for preparation of report to CSW
		National Reports on the third evaluation of the national strategies for Health for all by the year 2000 due								UNFPA Questionnaires on Intl migration review due	
								Montreal Protocol Parties communications due			Basel Convention Parties reports for 1995 due ²

¹ For non-Annex I parties reporting is required 3 years after the date of ratification or upon financial wherewithal

² Information on designation of competent authorities and focal points, definitions of hazardous wastes, on decisions made not to consent totally or partially to the import of hazardous wastes and decision taken to limit or ban the export of hazardous wastes and other wastes should be reported immediately

1998

Jan.	Feb.	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
			CSDVI								Reports to CSD VII due
			UNFCCC: Annex I parties- updates due					CCD Parties to prepare reports for COP ³			
First national reports of CBD parties to be submitted no later than 1 Jan 1998 (decIII/9)									UNFPA questionnaire on population growth due		
								Montreal Protocol Parties yearly information due			Basel Convention Parties reports for 1995 due

³ The periodicity and format of national reporting under article 26 of the CCD Convention to be decided at the COP I

1999

Jan.	Feb.	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
			CSDVII								Report to CSDVIII..due
			UNFCCC: Annex I parties-- updates due								
									UNFPA questionnaire for quinquennial review due		Reports on progress made in the impl. of the Beijing Platform at the national level due for 2000 review
								Montreal Protocol Parties communication due			Basel Convention Parties reports for 1995 due

2000

Jan.	Feb.	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
			CSDVIII								Report to CSDIX..due
			UNFCCC: Annex I parties-- updates due								
								Montreal Protocol Parties communi- cations due			Basel Convention Parties reports for 1995 due

Annexe III

SYSTÈME COMMUN D'ACCÈS AUX BASES DE DONNÉES RELATIVES AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Site Web du développement durable

Texte portant autorisation des travaux

À sa troisième session, en avril 1995, la Commission du développement durable :

"A noté l'intérêt que présenterait l'élaboration, entre les organismes des Nations Unies, d'un système commun ou compatible d'accès à leurs bases de données respectives afin de pouvoir en tirer pleinement parti, de rationaliser la collecte et l'interprétation des données et de recenser les lacunes, de manière à fournir aux décideurs un ensemble de données plus complètes et mieux intégrées aux niveaux national, régional et international."

La Commission a également invité le Comité interorganisations sur le développement durable :

"À affiner les mesures prises en vue de la création d'un tel système et à lui rendre compte à ce sujet à sa quatrième session."

En janvier 1996, la première réunion interorganisations sur les systèmes communs et compatibles d'accès aux données a été organisée à New York. L'une des recommandations était de créer une page d'accueil du développement durable sur le Web et de la relier par des liens hypertexte aux bases de données à valeur ajoutée identifiées par les chefs de projets d'Action 21.

À sa septième session, en février 1996, le Comité interorganisations sur le développement durable a examiné les recommandations de la réunion interorganisations susmentionnée et convenu qu'il s'imposait d'agir plus avant, compte tenu du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) et du Centre international de calcul (CIC) et a invité les gestionnaires des projets intitulés "L'information pour la prise de décisions" et le "Plan Vigie" (soit, respectivement, le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) à examiner, en consultation avec les centres de liaison des organismes des Nations Unies intéressés, les meilleurs moyens d'établir des pages d'accueil du développement durable sur le Web et de les relier par des liens hypertexte.

Page d'accueil du développement durable : organisation et contenu

Les propositions du Comité interorganisations sur le développement durable ont été soumises à la Commission du développement durable à sa quatrième session, en avril-mai 1996, et la Commission a alors prié le Département, en coopération avec d'autres organismes et organes des Nations Unies, et dans la limite des ressources disponibles, de créer une page d'accueil du développement

durable sur le Web et de la relier par des liens hypertexte aux bases de données pertinentes de l'ensemble du système des Nations Unies, afin de faciliter l'accès de tous les pays aux sources d'informations relatives au développement durable.

Les moyens de mettre en oeuvre cette décision ont ensuite été examinés lors d'une réunion interinstitutions sur l'information pour le développement durable et le Plan Vigie organisée à Genève en septembre 1996. Les recommandations formulées lors de cette réunion sont les suivantes :

1. Le site Web devrait comprendre :
 - a) Des informations sur l'historique du développement durable;
 - b) Des fichiers virtuels régionaux et de pays, et des liaisons avec des fichiers de villes figurant ailleurs;
 - c) Des fichiers virtuels d'indicateurs;
 - d) Un coin pour la jeunesse;
 - e) Les problèmes cruciaux, notamment les petits États insulaires en développement;
 - f) La documentation pertinente de la Commission et d'autres organes;
 - g) Des informations sur les partenaires dans le domaine du développement durable;
 - h) Les activités en matière de développement durable.

Le site Web pourra également comprendre une section sur les nouvelles idées et une autre sur les mécanismes permettant de recueillir les réactions des usagers.

2. Toutes les informations devraient être assorties d'indicateurs d'origine et de balises garantissant qu'elles sont exactes et à jour.
3. Seules les informations officielles peuvent être affichées sur le site Web.
4. Il faudrait s'efforcer de faciliter au maximum l'accès à ces informations, en prévoyant notamment l'option de la mise hors service des modes graphiques, la création de sites-miroirs dans deux ou trois fuseaux horaires différents, et la présentation de l'information aussi bien sous forme imprimée que sous d'autres formes électroniques comme les sites gopher et le courrier électronique.
5. Le site Web serait créé et tenu à jour par le Département de la coordination des politiques et du développement durable. Certaines données de base, en particulier en ce qui concerne les fichiers nationaux et régionaux, seraient également tenues à jour par le

Département, sur la base des profils de pays qui seront établis pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997.

6. Conformément aux principes de subsidiarité, d'efficacité et d'économie, d'autres informations seraient accessibles grâce à des liens avec les sites Web d'autres organismes et organes des Nations Unies. Ces organismes seraient tenus d'organiser les données sur leurs pages d'accueil suivant cette méthode.

Le site Web du développement durable : état actuel

Des fonds ont été prélevés sur le budget ordinaire du Département pour rétribuer les services de deux consultants actuellement chargés de la conception du site Web. Cette conception garantira la recherche d'informations par pays, question ou indicateur. Elle accordera également la priorité, comme il a été stipulé, aux liaisons avec d'autres sites Web de l'ensemble du système des Nations Unies.

Les services d'un troisième consultant sont financés par le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce consultant, qui utilise le format mis expressément au point pour le site Web du développement durable du système des Nations Unies, a pour tâche de charger sur le site les données nationales fournies par les gouvernements dans le cadre de leurs profils de pays. Comme il a été indiqué, seules les informations officielles seront enregistrées dans les fichiers virtuels de pays.

Le nouveau site Web du développement durable du système des Nations Unies devrait être installé et accessible pour la cinquième session de la Commission du développement durable, même si toutes les données n'auront pas encore été mises en mémoire et les liaisons établies à ce moment-là.
